

---

**LE RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC**

**SECTEUR  
COLLÉGIAL  
Juin 2024**

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES  
LIGUES DE CONFÉRENCE DIVISION 2  
CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DIVISION 2**

---

**NATATION**

**ARTICLE 1**    RÈGLES DE JEU

Les règlements de compétition sont ceux acceptés par la Fédération de natation du Québec, c'est-à-dire les règlements de SWIMMING CANADA NATATION, édition la plus récente sauf :

1.1    Aire de compétition

La compétition se déroule dans un bassin de vingt-cinq (25) mètres à six (6) ou huit (8) couloirs.

1.2    Au provincial, le port du casque de bain aux couleurs de l'équipe est obligatoire. Tout nageur ne portant pas de casque de bain officiel sera disqualifié.

1.3    Échauffement

1.3.1    6 couloirs/300 nageurs

Séparer les équipes en deux (2) groupes : 1 et 2.

Exemple :

Groupe 1 : 09h00 à 09h20	20 minutes
Groupe 1-sprint : 09h20 à 09h30 une seule direction	10 minutes
Groupe 2 : 09h30 à 09h50	20 minutes
Groupe 2-sprint : 09h50 à 10h00 une seule direction	10 minutes

1.3.2    Piscine de plus de six (6) couloirs

Attribuer des couloirs à chaque collège et réserver deux (2) couloirs (extérieurs) pour les sprints.

### 1.3.3 Horaire du championnat

#### **Samedi – Épreuves #1 à 13**

8h30	Échauffement
9h15	Réunion des entraîneurs
9h30 à 11h30	Préliminaires (épreuves 1 à 13)
15h30	Échauffement
16h15	Réunion des entraîneurs
16h30	Finales et remises protocolaires

#### **Dimanche – Épreuves #15 à 27**

8h30	Échauffement
9h30	Remise des médailles de relais / Présentation étoiles
9h45 à 11h30	Préliminaires (épreuves #15 à 27)
15h00	Échauffement
16h00	Finales et remises protocolaires

## ARTICLE 2 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DES CHAMPIONNATS

### 2.1 Participation

Participent au championnat provincial tous les nageurs ayant atteint le standard dans l'épreuve et la section.

### 2.2 Relais

2.2.1 Un collège peut participer avec trois (3) relais (A-B-C) par épreuve. Exemple : par collège, il est possible d'inscrire 3 relais féminin/3 relais masculin/3 relais mixte par épreuve.

2.2.2 Un collège dont seulement trois (3) nageurs ont complété un standard pourra ajouter un quatrième (4<sup>e</sup>) nageur pour compléter son équipe de relais (A). Tous les nageurs, incluant le quatrième (4<sup>e</sup>), sont inscrits et validés par la région pour pouvoir compléter l'équipe de relais.

À clarifier en CRS : si 3 nageuses et 3 nageurs sont qualifiés, est-ce que le collège a la possibilité de faire un relais féminin et un relais masculin en ajoutant un.e nageur.euse sans standard, ou bien ils doivent automatiquement faire du mixte ?

### 2.3 Admissibilité

2.3.1 Pour être admissible à participer au championnat provincial, un nageur doit avoir participé activement à au moins cinquante pour cent (50%) des rencontres de l'ensemble de la saison. Pour un nouvel arrivant en 2e session, il devra nager dans au moins 66% des rencontres de l'ensemble de la deuxième session.

2.3.2 Chaque nageur peut s'inscrire à un maximum de deux (2) nages plus un relais de leur sexe par jour, plus un relais mixte. (élément à clarifier en CRS)

2.3.3 Un étudiant·e-athlète pourra ajouter une épreuve bonie (épreuve où il n'a pas réussi de standard) mais en respectant l'article 2.3.2. Cette épreuve pourra être n'importe quelle épreuve de son choix. Cependant, l'étudiant·e-athlète devra avoir participé à cette épreuve au moins une fois durant la saison.

Un(e) étudiant·e-athlète qui participe au championnat uniquement pour compléter un relais (voir article 2.2.2) ne pourra pas s'inscrire à une épreuve bonie individuelle.

#### 2.3.4 Les inscriptions

Les coordonnateurs des conférences ont la responsabilité d'acheminer au RSEQ six (6) jours ouvrables avant la compétition, le formulaire d'inscription vérifié. Ce formulaire d'inscription devra être complété par les collèges, en fonction des listes/par épreuve/des étudiants·es-athlètes admissibles, fournies préalablement par les conférences.

Des modifications pour les relais sont autorisées jusqu'à trente (30) minutes avant le début de la compétition (SW 10.13).

2.3.5 Aux fins de l'attribution des couloirs, on doit obligatoirement indiquer sur les cartes d'inscription à chaque épreuve, le meilleur temps réalisé par les concurrents.

Ce temps peut avoir été réalisé lors d'une compétition du réseau collégial ou du réseau civil. Un temps réussi dans une compétition du réseau civil doit avoir été réussi pendant la saison en cours, c'est-à-dire le 1er septembre ou après, pour être applicable lors du championnat provincial.

#### 2.4 Affichage des résultats

Le comité organisateur est tenu d'afficher les résultats de chacune des épreuves. Ce tableau doit être accessible aux spectateurs et inclure le classement par équipe aussi souvent que possible.

2.5 L'attribution des couloirs des finales se fera selon le meilleur temps réalisé durant les préliminaires.

2.6 Pour participer aux finales, un(e) nageur(euse) doit obligatoirement s'être classé(e) parmi les six (6) meilleurs temps de la section A et les six (6) meilleurs temps de la section B.

#### 2.7 Forfaits (épreuves individuelles et relais)

Les forfaits devront être remis au commis de parcours selon la politique suivante :

- Pour les préliminaires : trente (30) minutes avant le début des préliminaires;
- Pour les finales : trente (30) minutes après la fin des préliminaires.

## 2.8 Temps dans les relais

Le temps réalisé par le premier nageur dans un relais peut être appliqué dans une autre épreuve pour classification individuelle (standards).

## ARTICLE 3 FORME DE RENCONTRE

### 3.1 Horaire

La compétition se tiendra sur deux (2) jours, les épreuves #1 à 13 inclusivement (préliminaires et finales) se tiendront dans la journée du samedi, alors que les épreuves #15 à 27 inclusivement (préliminaires et finales) se tiendront le dimanche.

### 3.2 Épreuves et standards

No.	Épreuve	Sexe	<u>Section A</u> Standard	<u>Section B</u> Standard
1	200 m libre	F	2 :30.00	2 :45.00
2	200 m libre	M	2 :15.00	2 :30.00
3	50 m brasse	F	0 :40.00	0 :43.00
4	50 m brasse	M	0 :36.00	0 :39.00
5	100 m dos	F	1 :18.00	1 :26.00
6	100 m dos	M	1 :12.00	1 :20.00
7	50 m libre	F	0 :31.00	0 :34.00
8	50 m libre	M	0 :27.00	0 :30.00
9	100 m papillon	F	1 :15.00	1 :27.00
10	100 m papillon	M	1 :10.00	1 :22.00
11	200 m relais Q.N.	F		
12	200 m relais Q.N.	M		
13	200 m relais Q.N.	X	(Ajout 06-24)	
14	-			
15	100 m Q.N.I.	F	1 :17.00	1 :23.00
16	100 m Q.N.I.	M	1 :12.00	1 :18.00
17	50 m dos	F	0 :37.00	0 :40.00
18	50 m dos	M	0 :33.00	0 :36.00
19	100 m libre	F	1 :08.00	1 :14.00
20	100 m libre	M	1 :00.00	1 :06.00
21	50 m papillon	F	0 :34.00	0 :37.00
22	50 m papillon	M	0 :30.00	0 :33.00
23	100 m brasse	F	1 :28.00	1 :35.00
24	100 m brasse	M	1 :19.00	1 :26.00
25	200 m relais libre	F		
26	200 m relais libre	M		

### 3.3 Attribution des points

Les points pour les relais mixtes seront attribués de la même façon que les autres relais. Cependant, ces points seront seulement ajoutés pour le calcul de la bannière d'équipe championne du classement combiné. (Ces points ne pourront compter pour la bannière de champion du classement féminin ou masculin). (Ajout 06-24)

#### **Six (6) couloirs**

##### Épreuves individuelles

#### **Section A : 14 points à la suite des préliminaires plus Finale**

<b>Finale (Section A)</b>						
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>
<i>Points</i>	<i>15</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
<b>Finale (Section B)</b>						
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>
<i>Points</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>1</i>

#### **Huit (8) couloirs**

##### Épreuves individuelles

#### **Section A : 14 points à la suite des préliminaires plus Finale**

<b>Finale (Section A)</b>								
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>
<i>Points</i>	<i>17</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
<b>Finale (Section B)</b>								
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>
<i>Points</i>	<i>10</i>	<i>7</i>	<i>6</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>1</i>

- 3.3.1 Tout athlète de la section A qui accède à la finale ou qui atteint le standard de section A durant les préliminaires recevra les points bonis de la section A (14 points). De plus, tout athlète de la section B qui accède à la finale ou qui atteint le standard de section B durant les préliminaires recevra les points bonis de la section B (4 points).

- 3.3.2 Pour les relais, il n'y a pas de section. Des nageurs des sections A et B peuvent nager dans un même relais. Il y aura finale A et finale B pour les relais. Le pointage pour les relais sera le suivant :

**Six (6) couloirs**

<b>Finale A</b>						
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>
<i>Points</i>	<i>29</i>	<i>24</i>	<i>23</i>	<i>22</i>	<i>21</i>	<i>20</i>

<b>Finale B</b>						
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>
<i>Points</i>	<i>18</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>11</i>

**Huit (8) couloirs**

<b>Finale A</b>								
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>
<i>Points</i>	<i>31</i>	<i>26</i>	<i>25</i>	<i>24</i>	<i>23</i>	<i>22</i>	<i>21</i>	<i>20</i>

  

<b>Finale B</b>								
<i>Rang</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>
<i>Points</i>	<i>18</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>10</i>	<i>9</i>

- 3.3.3 Un athlète déclarant forfait en finale ne récolte aucun point pour la finale et se verra retirer ses points cumulés en préliminaires.
- 3.3.4 Un athlète disqualifié lors de la finale ne récolte aucun point pour la finale et conserve ses points cumulés en préliminaires.
- 3.4 Attribution des points en cas d'égalité
- 3.4.1 Dans le cas d'une égalité, les points pour chaque place impliquée dans l'égalité seront additionnés et divisés également parmi les concurrents ou les équipes touchés par l'égalité.
- 3.4.2 Lorsque l'égalité survient en préliminaire et implique les positions 6 et 7, 7 et 8 ou 8 et 9, les nageurs impliqués devront briser l'égalité par un bris d'égalité. De préférence, le bris d'égalité devrait avoir lieu durant les préliminaires.

3.5 Tout concurrent qui participe à un plus grand nombre d'épreuves que la limite permise est disqualifié de toutes ses épreuves et des mérites accumulés, s'il y a lieu.

3.6 Bris d'égalité (Ajout 06-24)

Advenant une égalité au cumulatif entre deux équipes, elles seront départagées selon le bris d'égalité suivant:

Le collège dont la moyenne de points par nageur se est la plus élevée.

#### ARTICLE 4    LES OFFICIELS

Les compétitions sont arbitrées par les officiels reconnus par le RSEQ. Un minimum de deux (2) officiels niveau IV est exigé.

#### ARTICLE 5    LE PERSONNEL

Seuls l'entraîneur et son assistant peuvent accompagner un ou plusieurs nageurs sur la plage, près du bassin de compétition. Cependant, seuls les nageurs désignés et les officiels peuvent franchir la limite formée par la table d'appel et l'aire de départ des nageurs.

#### ARTICLE 6    ACCÈS AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Toutes les équipes inscrites aux ligues régionales ont accès au championnat provincial.

#### ARTICLE 7    MÉRITE SPORTIF

7.1    Individuel

Médailles d'or, d'argent et de bronze aux meilleurs temps de chacune des épreuves de la finale de section A et de la finale de section B.

La présentation des médailles se fera à toutes les 2 épreuves. La remise des médailles de relais de samedi se fera le dimanche matin. Les médailles seront remises dans l'ordre suivant (prendre note que les épreuves se dérouleront dans le même ordre) :

Section B, féminin, épreuve #1, bronze, argent, or  
Section A, féminin, épreuve #1, bronze, argent, or  
Section B, masculin, épreuve #2, bronze, argent, or  
Section A, masculin, épreuve #2, bronze, argent, or

Et ainsi de suite pour chacune des épreuves.

7.2    Équipe

Bannières à l'équipe championne du classement combiné, du classement masculin et du classement féminin.

Médailles d'or (40), d'argent (40) et de bronze (40) aux membres de chacune des trois (3) premières équipes.

NOTE : D'autres mérites sportifs peuvent être attribués selon les ententes avec les commanditaires et sur recommandation du comité organisateur.

Exemples : Équipe d'étoiles du championnat, athlète par excellence du championnat, et autre.

## ARTICLE 8      COÛTS DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

Les dépenses occasionnées par l'organisation des championnats provinciaux seront défrayées par les collègues inscrits dans la discipline et selon le nombre de participants (athlètes ayant participé à au moins une compétition durant la saison régulière).

## ARTICLE 9      COMITÉ CONSULTATIF

9.1 Le comité consultatif de natation collégiale sera composé des représentants suivants : le commissaire de chaque ligue ainsi qu'un minimum de deux entraîneurs et deux responsables des sports. Les deux ligues devront être représentées.

Au besoin, une personne de la Fédération de natation du Québec se joindra au comité.

9.2 Le comité aura comme mandat :

- S'assurer du bon développement de la natation collégiale
- S'assurer du suivi des dossiers
- Analyser la validité des standards
- Tout autre dossier jugé pertinent par le comité de natation

9.3 Rencontre

Le comité se rencontrera au moins une (1) fois annuellement. La date sera déterminée par la permanence après consultation auprès des membres.



## **ANNEXE 1**

### **Critères pour l'attribution du championnat provincial de natation**

Il est recommandé que les critères suivants soient respectés dans l'attribution du site du championnat provincial de natation :

#### **Option A :**

- Piscine avec deux (2) bassins de vingt-cinq (25) mètres OU un (1) bassin de vingt-cinq (25) mètres et un (1) espace de « dénoyage »;
- Système de résultats électronique avec plaques de touche.

#### **Option B :**

- Piscine avec deux (2) bassins de vingt-cinq (25) mètres OU un (1) bassin de vingt-cinq (25) mètres et un (1) espace de « dénoyage »;
- Système de résultats électronique avec bouton-poussoir pour les chronométreurs, mais sans plaques de touche.

#### **Option C :**

- Piscine de vingt-cinq (25) mètres de QUALITÉ (par exemple : aucun courant, « dalot » empêchant le retour de vagues, profondeur de la piscine, température de l'eau, etc.);
- Système de résultats électronique avec ou sans plaques de touche.

→ Pour l'option C, une vérification sera de mise afin d'évaluer la qualité de la piscine.